



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 octobre 2024, s'est réuni le lundi 4 novembre 2024 à 20h00, salle du conseil municipal, en mairie du Tablier.

Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale (CCAS) – Renouvellement des membres élus suite à une démission

2024-11-50

Madame la maire explique que suite à la démission de Madame Virginie Francheteau, conseillère municipale, il convient de renouveler l'intégralité des administrateurs élus et donc de refaire une procédure complète de vote. Sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Tablier : Madame AUDOUIN Danielle, Madame LEGRAND DE COSTER Vanessa, Madame RAUTUREAU Isabelle et Monsieur TROQUIER Hervé.

Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

2024-11-51

Après discussion, l'assemblée décide de :

- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune du Tablier
- Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :

*Option participation identique pour tous les agents :

50% de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité).

Personnel, promotion interne, création d'un poste de rédacteur, catégorie B, à 28h00/35ème

2024-11-52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

*De créer l'emploi de rédacteur, catégorie B, emploi permanent, à temps non complet à raison de 28H00/35ème de la durée légale hebdomadaire de travail à compter du 10 décembre 2024,

*Que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

*D'adopter en conséquence le nouveau tableau des effectifs (ci-dessous),

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DU TABLIER

A ce jour, la commune compte au tableau de ses effectifs permanents : 4 emplois soit 2.12 équivalents temps plein)

Filière administrative	Ancien effectif	Nouvel effectif
*Adjoint administratif territorial	1	1
*Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
*Rédacteur	0	1
Filière technique		
*Adjoint technique territorial	1	1
*Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	4	5

Mandat spécial au Maire : Congrès des Maires de France

2024-11-53

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 19 au 21 novembre 2024. Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater la maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- de prendre en charge l'intégralité (ou une partie à préciser) des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions susvisées.

La Roche-sur-Yon Agglomération : modification des statuts dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la petite enfance

2024-11-54

Le conseil, après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 17 de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu la délibération n°46 du Conseil communautaire du 26 septembre 2024 portant modification des statuts de La Roche-sur-Yon agglomération dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la petite enfance,

1. **APPROUVE** le transfert ainsi que les modifications statutaires de La Roche-sur-Yon Agglomération portant sur une nouvelle rédaction de l'article 3.3.1 relatif au service public de la petite enfance ;
2. **APPROUVE** la nouvelle rédaction des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération joint en annexe à la présente délibération ;
3. **AUTORISE** Madame la maire, à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Roche-sur-Yon Agglomération : acquisition de produits d'hygiène et d'entretien - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

2024-11-55

Le Conseil,

1. APPROUVE le principe de groupement de commandes,
2. ACCEPTE les termes de la convention de groupement, précisant les missions de La Roche-sur-Yon Agglomération en tant que coordonnateur du groupement,
3. PREND ACTE de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera engagée dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique,
4. AUTORISE La Roche-sur-Yon Agglomération, coordonnateur du groupement, à signer les accords-cadres tels qu'ils seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres

Mairie

20 rue principale 85310 Le Tablier

Tél.02.51.31.70.53 – mairie@letablier.fr – www.letablier.fr

5. AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de groupement de commandes, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier,
6. S'ENGAGE à exécuter les accords-cadres avec les entreprises retenues.

La Roche-sur-Yon Agglomération : instruction des autorisations du droit des sols – convention cadre de mutualisation – modification de l'annexe 4

2024-11-56

VU le code général des collectivités territoriales,

1. APPROUVE le principe de modification de la convention cadre de mutualisation permettant l'exploitation des données ADS à des fins d'analyses statistiques et d'observation par La Roche-sur-Yon Agglomération
2. AUTORISE Madame la Maire, à signer tous les actes, documents et pièces relatives à la mise en œuvre de cette délibération.

LA ROCHE SUR YON AGGLOMÉRATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2023

2024-11-57

Le Conseil Municipal,

prend acte du Rapport Annuel, exercice 2023, sur le Prix et la Qualité du service public d'Assainissement du Président de La Roche-sur-Yon Agglomération.

LA ROCHE SUR YON AGGLOMÉRATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS – Exercice 2023

2024-11-58

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du Rapport Annuel, exercice 2023, sur le Prix et la Qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés du Président de La Roche-sur-Yon Agglomération.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE RIVES DE L'YON, ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

2024-11-59

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de participation financière aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Rives de l'Yon, concernant les enfants domiciliés au Tablier, soit un total de 31 927.00€, année scolaire 2023/2024.

OGEC RPI DE L'YON, demande de subvention année scolaire 2023/2024, sorties culturelles et animations pédagogiques

2024-11-60

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- DÉCIDE de verser une subvention à hauteur de 7€ par enfant domicilié sur la commune du Tablier pour le financement des sorties scolaires et animations pédagogiques de l'année scolaire 2023/2024, soit un total de 224€ à l'OGEC RPI DE L'YON.

Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse, la Roche-sur-Yon, année scolaire 2023/2024

2024-11-61

Après examen de la demande, et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la participation financière d'un montant de 495€ par enfant domicilié au Tablier et orienté en ULIS auprès de l'école privée Sainte-Thérèse, 30 rue Olivier de Clisson 85000 la Roche-sur-Yon, pour l'année scolaire 2023-2024.

Demande de subventions 2025

2024-11-62

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal,

-décide de verser les montants de subventions suivants :

- Les rendez-vous de la Grange, domiciliée au Tablier, subvention annuelle 2024 de 150€,
- de ne pas verser de subventions au titre de l'année 2025 aux autres associations non domiciliées sur la commune.

Devis

2024-11-63

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide les devis suivants :

- Société Fabrègue : achat d'une armoire forte ignifugée d'un montant de 1 889€HT,
- Société UGAP : achat de petits mobiliers pour la bibliothèque, d'un montant de 3 617€HT.

SYDEV – éclairage public - passage à la LED des lanternes OPIO

2024-11-64

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame la maire à signer la synthèse des prestations d'un montant de 7 892€TTC afin d'engager l'étude approfondie et d'obtenir le financement définitif.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.